



LE BPJEPS AGFF « SPORTIFS PROFESSIONNELS »

1. PRESENTATION

Le BPJEPS AGFF, diplôme de niveau IV, confère à son titulaire les compétences relatives à l'encadrement de différents publics à travers la prise en charge de pratiquants sur plateau de musculation (mention haltères-musculation et forme sur plateau ou mention D) et l'animation de cours collectifs en musique (mention forme en cours collectifs ou mention C).

L'animateur sportif exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés à ses activités, dans des cadres règlementaires. Il est responsable au plan pédagogique et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

2. ORGANISATION

La formation s'étale sur une période de 16 mois durant laquelle vous serez amenés à vous regrouper un jour toutes les deux ou trois semaines (suivant le calendrier sportif), puis une ou deux semaines sur vos périodes de congés (en général en juin). Il est évident que nous nous adaptons à vos rythmes de joueurs professionnels, et que vous bénéficierez d'un suivi entièrement individualisé.

De plus, nous sommes le seul organisme en France à vous proposer une « Formation Ouverte A Distance » via une plateforme interactive (spiral connect), un avantage non négligeable pour l'organisation dans vos emplois du temps de sportifs de haut-niveau.

Le volume horaire de la formation est de 1 400 heures, à savoir 730 heures de formation théorique et pratique et 670 heures de stage en entreprise.

3. ADMISSION

- Avoir 18 ans
- Être titulaire du PSC 1/AFPS (formation aux premiers secours)
- Avoir un bon niveau de pratique des activités de la forme
- Valider les tests d'exigences préalables (Ministère Jeunesse et Sport) :
 - Épreuve de suivi des cours collectifs
 - Épreuve de musculation (développé couché, squat, traction)
 - Test de Luc Léger





4. LES CERTIFICATIONS

L'obtention du diplôme se fait par la voie des unités capitalisables.

10 unités de compétences capitalisables, dont 4 transversales aux différents BPJEPS :

UC 1 : communiquer dans les situations de la vie professionnelle

UC 2 : prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action collective

UC 3 : préparer un projet ainsi que son évaluation

UC 4 : participer au fonctionnement d'une structure

Et 6 unités de spécialisation :

UC 5 : préparer une action d'animation dans le cadre des AGFF

UC 6 : encadrer une personne ou un groupe dans le cadre d'une action d'animation utilisant les AGFF

UC 7 : mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles pour la mention

UC 8 : conduire une action éducative pour la mention choisie

UC 9 : maîtriser les outils ou techniques pour la mention choisie

UC 10 : être capable d'adapter les activités gymniques de la forme et de la force à un public de sportif

Nous avons regroupés ces UC pour les évaluations, à savoir :

- UC 1, 2, 3, 4 : production d'un dossier relatant la mise en place d'un projet au sein de la structure de stage. Une épreuve de présentation orale suivi d'un entretien devant jury.

- UC 5 et 10 : production d'un dossier relatant la mise en place d'une séquence de préparation physique dans la discipline sportive de votre choix. Une épreuve de présentation orale suivi d'un entretien devant jury.

- UC 6, 7, 8, 9 Mention C et D : réalisation d'une séance de 45 min à 1h dans votre structure de stage suivi d'un entretien avec le jury.

5. MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront ouvertes à partir du **05 Septembre 2016**. La date limite de dépôt des dossiers est le **02 Décembre 2016**. Nous demandons aux futurs stagiaires d'effectuer les démarches nécessaires pour leur financement en amont de l'inscription.

- **Frais** : 7 500 € pour une mention et 8 500 € pour deux mentions + 50 € de frais d'inscription

Renseignements et informations complémentaires : loic.pithioud@gmail.com / 06-83-55-93-67

